

## PRESENTATION DU METIER

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les chefs d'équipe des services de sécurité incendie ont pour missions :

- \* Le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie ;
- \* Le management de l'équipe de sécurité ;
- \* La formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
- \* La prévision technique encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis feux...) ;
- \* L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- \* L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ; \* La direction du poste de sécurité lors des sinistres.

## PUBLIC VISE

**TOUT PUBLIC**

## PRE-REQUIS

Pour suivre cette formation, vous devez :- être titulaire du SSIAP 1, et avoir exercé l'emploi d'agent de service sécurité incendie (ERP, IGH ou bâtiment relevant du code du travail) pendant au moins 1 607 heures durant les 24 derniers mois,- être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité,- présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois. Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, souhaitant se présenter à la formation SSIAP 2, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

## OBJECTIF DE FORMATION

**Être capable de réaliser les tâches suivantes :**

- \* Gestion de l'équipe de sécurité
- \* Management de l'équipe de sécurité
- \* Organisation d'une séance de formation
- \* Gestion des conflits
- \* Évaluation de l'équipe
- \* Information de la hiérarchie
- \* Application des consignes de sécurité
- \* Gestion des incidents techniques
- \* Délivrance du permis feu
- \* Gestion du poste central de sécurité
- \* Conseil technique aux services de secours

**SECTEURS D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR SSIAP2**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Aéroport - Collectivité territoriale - Entreprise de transport ferroviaire - Entreprise publique/établissement public - Établissement de jeux - Établissement médical (hôpital, clinique, ...) - Foyer / centre d'hébergement - Parc de loisirs - Résidence de personnes âgées - Site portuaire - Sociétés de sécurité

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Chef de poste sécurité  
Responsable d'exploitation en sécurité  
Management de sécurité privée

**NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE**

**Formacode : 42811 – SSIAP**

**NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)**

**FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT**

**Management de sécurité privée K2502**

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU**

Développer ses connaissances selon le référentiel pédagogique SSIAP 1 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié :

- \* Le rôle et missions d'un chef d'équipe
- \* Les manipulations de systèmes de sécurité incendie
- \* L'hygiène et la sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- \* Les situations de crise

**MODALITES D'ORGANISATION****Durée totale minimum :**

70 heures réparties sur 10 jours.

**Effectif minimum et maximum :**

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

**Modalités d'intersession :**

Sans objet

**Méthodes pédagogiques :**

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

**Moyens pédagogiques :**

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- \* Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- \* Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- \* Les logiciels appropriés
- \* La connexion Internet et à notre serveur
- \* Les supports papiers
- \* Ecrans interactifs

**Moyens techniques :**

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

**Liste des matériels et équipements :**

- \* Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- \* Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- \* Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- \* Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- \* Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- \* Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- \* Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- \* Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement \* Un clapet coupe-feu équipé
- \* Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- \* Emploi du téléphone (réception, appel)
- \* Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- \* Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- \* Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- \* Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- \* Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- \* Plusieurs jeux de plans
- \* Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- \* Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

**Qualification des formateurs :**

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Niveau 5 RNCP

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

**EVALUATIONS FORMATIVES**

- \* Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- \* Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- \* Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique \* Fiche  
d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

**MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE**

**Conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 (et textes ultérieurs)**

**Epreuve écrite :** QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)  
Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme

**Epreuve orale :** Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de réparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection). Epreuve évaluée apte / inapte.

**Epreuve pratique :** Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.

**NB :** Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

**LE COUT DE LA FORMATION**

Nous contacter

**LIEU DE FORMATION**

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

**ACCES**

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine  
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine  
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

**ACCESSIBILITE**

- \* Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- \* Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- \* Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- \* Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

**CONTACT**

Site internet : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr)

